

VV

PORTO-NOVO, LE 10 OCTOBRE 1960

PG/MO.  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

CONSEIL DES MINISTRES  
SECRETARIAT GENERAL  
12 Octobre 1960  
1589

CABINET DU PREMIER  
MINISTRE

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 272 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE;

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;  
VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

- AMPLIATIONS.-
- CHRONO I
- JORD. I
- MF. I
- SP..SAKETE I
- MI. 3
- TRESOR I
- DP. 2
- SF. I
- CF. I
- CD. I
- MFP. 3
- INTERESSE I
- VO/RADIO 2
- PRESIDENCE 15

DECRET

ARTICLE 1er.-M. FAGLA MEDEGAN Pierre, Commis Principal 2ème échelon du cadre Commun Supérieur des SAFC. Adjoint au Sous-Préfet de Sakaté, est chargé de l'Arrondissement de Banigbé cumulativement avec ses actuelles fonctions.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

*[Signature]*  
M. AROUNA.

*[Signature]*  
H. MAGA.